



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

29/04/2010

Réf. : CL/3922

Objet : **Consultation des États membres et Membres associés, ainsi que des organisations intergouvernementales (OIG) et des organisations internationales non gouvernementales (ONG) au sujet de la préparation du Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5)**

Madame la Ministre/Monsieur le Ministre,

À sa 34<sup>e</sup> session, tenue en octobre-novembre 2007, la Conférence générale a adopté la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4) qui définit la vision stratégique et le cadre programmatique de l'Organisation pour ces six années.

La préparation du Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) sera guidée par cette vision stratégique et, dans la mesure du possible, s'appuiera sur les résultats obtenus et les enseignements tirés lors de l'exécution du Programme et budget pour 2008-2009 (34 C/4 approuvé) et pour 2010-2011 (35 C/5 approuvé). Le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 devrait intensifier les efforts déployés en vue de la réalisation des objectifs primordiaux et des objectifs stratégiques de programme de la Stratégie à moyen terme, tout en répondant aux nouveaux besoins et priorités dans un contexte international qui évolue rapidement. Le document 184 EX/4 (et projet de 36 C/3) pourrait être utile pour évaluer la mesure dans laquelle les différents objectifs et effets recherchés de la Stratégie à moyen terme ont déjà été atteints ou obtenus au cours du premier exercice biennal de la période couverte par la Stratégie.

Je compte que la consultation des États membres et Membres associés, et en particulier les cinq réunions consultatives régionales avec les commissions nationales pour l'UNESCO, dont le **calendrier** figure en **annexe** à la présente lettre, faciliteront la définition d'orientations programmatiques claires, de domaines prioritaires et de résultats escomptés pour l'Organisation.

Pour faciliter les travaux et débats des réunions régionales, un document de travail sous forme de **questionnaire** a été établi que vous pouvez consulter ci-joint. Ce document, qui se veut un outil de discussion ouverte, définit le type de contributions et d'orientations que la Directrice générale attend des États membres et Membres associés sur un certain nombre de questions clés.

Les États membres et Membres associés ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations officielles avec l'UNESCO sont invités à me communiquer leurs observations et propositions éventuelles concernant le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5). **Les réponses écrites doivent parvenir à l'UNESCO le 12 juillet 2010 au plus tard.** Je vous serais reconnaissante de bien vouloir les envoyer directement à M. Hans d'Orville, Sous-Directeur général pour la planification stratégique, Bureau de la planification stratégique, UNESCO, 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France (téléphone (33-1) 45 68 19 19 ; télécopie (33-1) 45 68 55 21 ; adresse électronique : [g.awamat@unesco.org](mailto:g.awamat@unesco.org)).

À la lumière des réponses reçues et des résultats des consultations régionales avec les commissions nationales, je présenterai au Conseil exécutif à sa 185<sup>e</sup> session (5-21 octobre 2010) mes propositions préliminaires concernant le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5). Le Conseil exécutif adoptera ensuite une décision définissant un cadre pour l'élaboration d'un projet de 36 C/5. Celui-ci sera examiné par le Conseil exécutif à ses sessions suivantes, puis transmis, accompagné de recommandations (document 36 C/6), à la Conférence générale pour examen et approbation à sa 36<sup>e</sup> session (octobre 2011).

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre/Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Irina Bokova  
Directrice générale

P.J. : 1

cc : Commissions nationales pour l'UNESCO  
Délégations permanentes auprès de l'UNESCO  
Unités hors Siège de l'UNESCO

**ANNEXE**

**Calendrier des consultations régionales  
avec les commissions nationales pour l'UNESCO  
au sujet de la préparation du Projet de programme et de budget  
pour 2012-2013 (document 36 C/5)**

**États arabes**

Lundi 10 mai – jeudi 13 mai 2010  
Rabat (Maroc)

**Asie et Pacifique**

Vendredi 21 mai – lundi 24 mai 2010  
Changwon (République de Corée)

**Europe et Amérique du Nord**

Samedi 5 juin – mardi 8 juin 2010  
Londres (Royaume-Uni)

**Afrique**

Mardi 22 juin – samedi 26 juin 2010  
Kampala (Ouganda)

**Amérique latine et Caraïbes**

Lundi 5 juillet – mercredi 7 juillet  
Port of Spain (Trinité-et-Tobago)



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

## QUESTIONNAIRE EN VUE DE LA PRÉPARATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2012-2013 (36 C/5)

Avril 2010

Le présent document est conçu comme un outil qui permettra, dans le cadre d'une discussion ouverte, de recueillir les vues, observations et suggestions des États membres et Membres associés ainsi que des organisations intergouvernementales (OIG) et des organisations non gouvernementales (ONG) concernant les défis et les questions fondamentales qui devraient orienter la préparation du Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5).

## TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphe
Antécédents et introduction au questionnaire .....	1-6
Définir le contexte – Cadre global de programmation pour le 36 C/5 .....	7-12
<b>Questionnaire</b>	
I. L'Afrique et l'égalité entre les sexes – les deux priorités globales de l'UNESCO.....	13-16
II. Priorités de l'action de l'UNESCO aux niveaux mondial, régional et national .....	17-36
III. Exécution du programme.....	37-45
<b>Annexes</b>	
Annexe I : XII Préparation du Projet de programme et de budget pour 2012-2013	
Annexe II : Feuille de route et calendrier pour la préparation du Programme et budget pour 2012-2013 (36 C/5)	
Annexe III : Mission, objectifs primordiaux et objectifs stratégiques de programme tels qu'énoncés dans la Stratégie à moyen terme	
Annexe IV : Objectifs du 34 C/4 repris dans le document 35 C/5	
Annexe V : Récapitulatif des évaluations achevées (2008-2010)	
Annexe VI : Texte de la décision 184 EX/15 adoptée à la 184 <sup>e</sup> session du Conseil exécutif, le 15 avril 2010	

## ANTÉCÉDENTS ET INTRODUCTION AU QUESTIONNAIRE

1. Le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (document 36 C/5) sera le troisième et dernier programme et budget biennal relevant de la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4) approuvée par la Conférence générale à sa 34<sup>e</sup> session. Il devra permettre de continuer à progresser vers la réalisation des objectifs énoncés dans ce document, tout en s'appuyant sur les résultats obtenus et les enseignements tirés lors de l'exécution du programme, ainsi que sur les conclusions des examens et des évaluations stratégiques menés pendant cette période.

2. À sa 35<sup>e</sup> session, tenue en octobre 2009, la Conférence générale a adopté les deux résolutions ci-après qui traitent plus spécifiquement de l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (leur texte est joint à l'**annexe I**) :

- Résolution 35 C/107 (parties I et II) – Orientations générales pour la préparation du Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) et,
- Résolution 35 C/108 – Action de l'UNESCO en faveur d'une culture de la paix.

3. Dans la partie I de la résolution 35 C/107, la Conférence générale invite la Directrice générale, lors de la préparation du document 36 C/5, à tenir compte de la synthèse du débat de politique générale ainsi que des rapports du Forum ministériel plénier sur les thèmes « Investir pour sortir de la crise et continuer à progresser vers la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) – grâce à des actions en matière d'éducation, de sciences, de culture, de communication et d'information » et « Préparer l'UNESCO pour la prochaine décennie et en faire un acteur multilatéral efficace, notamment dans la poursuite des objectifs internationaux et dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies » et des tables rondes ministérielles sur les thèmes « Quelle éducation pour l'avenir ? Les enseignements des grandes conférences internationales sur l'éducation » et « Vers une gestion avisée des océans : la contribution de l'UNESCO à une gouvernance responsable des océans » (URLs – Synthèse du débat de politique générale : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001850/185091F.pdf> ; Rapport du Forum ministériel plénier : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001850/185017F.pdf> ; Thèmes majeurs de la Table ronde ministérielle sur l'éducation : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001859/185917F.pdf> ; Rapport de la Table ronde ministérielle sur les océans : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001849/184990F.pdf>).

4. Dans la partie II de la résolution 35 C/107, la Conférence générale souligne que les priorités énoncées dans la Stratégie à moyen terme (34 C/4) – notamment les deux priorités globales Afrique et Égalité entre les sexes, ainsi que les situations de post-conflit et de post-catastrophe – restent pertinentes, de même que la nécessité d'assurer le ciblage et la concentration des programmes et de maintenir la participation proactive de l'UNESCO à la cohérence d'ensemble du système des Nations Unies et aux consultations interinstitutions. La Conférence générale énonce ensuite certains principes clés de programmation qui devraient guider la préparation du 36 C/5, en particulier la nécessité de continuer d'affiner la programmation axée sur les résultats, le recours accru à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud et l'intensification du rôle de l'UNESCO pour ce qui est de promouvoir en amont le renforcement des capacités et l'aide à la formulation des politiques dans tous ses domaines de compétence.

5. De plus, comme suite à la résolution 35 C/108, des propositions pour l'action de l'UNESCO en matière de culture de la paix qui cadrent avec la Déclaration et Programme d'action des Nations Unies sur une culture de la paix ont été soumises au Conseil exécutif à sa 184<sup>e</sup> session pour examen (document 184 EX/15 et Add. ; 184 EX/INF.7). La décision du Conseil exécutif à ce sujet ainsi que tous les documents pertinents seront mis à disposition en tant qu'éléments faisant partie intégrante du présent processus de consultation après la clôture de la session le 15 avril 2010.

6. Les États membres, les commissions nationales et d'autres parties prenantes sont donc invités à exprimer leurs vues sur les grandes orientations du programme afin d'aider à définir les priorités programmatiques pour 2012-2013, conformément à la vision définie dans la Stratégie à moyen terme et aux principes de programmation formulés par la Conférence générale. Une feuille de route et un calendrier pour l'élaboration du projet de document 36 C/5 jusqu'à son adoption par la Conférence générale à sa 36<sup>e</sup> session figurent à l'**annexe II**.

## **DÉFINIR LE CONTEXTE – CADRE GLOBAL DE PROGRAMMATION POUR LE 36 C/5**

7. La mission de l'UNESCO telle qu'elle est définie dans la Stratégie à moyen terme (34 C/4) consiste à contribuer à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel. Les grandes orientations et les lignes de force de son action sont fournies par cinq objectifs primordiaux et 14 objectifs stratégiques de programme (**annexe III**) qui se traduisent dans les documents C/5 pertinents en un nombre restreint de priorités sectorielles biennales et d'axes d'action. Chacun des cinq grands programmes – éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociales et humaines, culture et communication et information – fait office de chef de file dans la poursuite de certains objectifs spécifiques du C/4, tout en contribuant à l'ensemble des objectifs énoncés (**annexe IV**).

### **S'adapter à un environnement mondial en évolution...**

8. Depuis l'élaboration du 34 C/4, des défis majeurs sont apparus qui nécessitent l'adoption de mesures et de décisions sans précédent par les dirigeants mondiaux. Les conséquences de la crise financière et économique mondiale, s'ajoutant aux autres crises – crises alimentaire et environnementale notamment – risquent d'avoir des effets considérables et durables. Les secteurs sociaux, tout spécialement l'éducation et la santé, sont particulièrement touchés. Dans ces conditions, faire fond sur le capital humain et investir dans l'éducation, la science, la culture et la connaissance deviendra encore plus impératif si l'on veut inverser la tendance et établir les bases de la reprise économique, de la prospérité sociale et du développement durable. Cette démarche revêt aussi une importance particulière pour les femmes ainsi que pour la jeunesse et les groupes défavorisés.

9. La nécessité d'agir au niveau mondial pour faire face au problème du changement climatique est désormais une nouvelle composante de l'agenda international. À cet effet, la Directrice générale a lancé l'Initiative de l'UNESCO pour faire face au changement climatique, l'Organisation étant ainsi à même de contribuer à l'action aux plans national et international. Dans le même temps, l'UNESCO est de plus en plus invitée à réagir rapidement – tout en conjuguant ses efforts avec ceux des autres acteurs multilatéraux – à des demandes pressantes et à des situations d'urgence, notamment les situations post-conflit ou, comme dans le cas d'Haïti, post-catastrophe.

### **... tout en poursuivant les objectifs de développement adoptés**

10. L'une des tâches centrales qui incombe à l'UNESCO est d'aider les pays à atteindre leurs objectifs nationaux de développement ainsi que les objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Des progrès non négligeables ont été enregistrés en ce qui concerne en particulier les objectifs relatifs à l'éducation. Toutefois, pour de nombreux pays à faible revenu, la crise actuelle, en restreignant encore les dépenses publiques, a entravé les progrès dans ce domaine.

11. L'UNESCO sera appelée à relever – aux plans mondial, régional et national – une série de défis qui concernent l'ensemble de ses programmes, y compris ceux qui ont trait à la paix et au dialogue entre les cultures ; la poursuite et la réalisation des objectifs de développement adoptés au plan international, dont les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les six objectifs de l'EPT ; l'élimination de la pauvreté ; le développement durable ; le changement climatique ; les questions relatives à l'eau – l'eau douce et les océans ; la promotion et la protection de la diversité culturelle ; l'édification de sociétés du savoir et les mesures visant à

favoriser l'épanouissement de la jeunesse. La contribution au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies aux plans mondial et régional et au niveau des pays, à travers l'initiative « Unis dans l'action » et d'autres processus de programmation conjointe par pays, demeurera une priorité. En tant qu'institution spécialisée, l'Organisation continuera de participer de façon active aux efforts visant à accroître la cohérence du système des Nations Unies, tout en s'attachant à préserver un rôle de chef de file dans ses domaines de compétence, dans le cadre de ses fonctions tant normatives qu'opérationnelles. Néanmoins, le nombre de secteurs où l'UNESCO intervient au titre de tous ses grands programmes est assez élevé. Étant donné les ressources limitées dont dispose l'Organisation, les États membres voudront donc peut-être examiner aussi comment cibler davantage ses programmes, notamment en éliminant certains secteurs d'activité.

12. Compte tenu des cinq fonctions qui sont les siennes (laboratoire d'idées – organisme normatif – centre d'échange d'information – organisme de développement des capacités dans les États membres – catalyseur pour la coopération internationale), l'UNESCO mènera dans le cadre de tous les grands programmes des efforts portant sur l'aide à la formulation des politiques en amont et le renforcement des capacités correspondantes, les activités de plaidoyer, l'analyse comparative et la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, considérée comme un important mécanisme pour le partage des connaissances, des compétences et des pratiques et comme une modalité de développement des capacités. Le potentiel que représentent les pays à revenu intermédiaire et leurs besoins à cet égard devront peut-être aussi être pris en compte. En outre, une série d'évaluations des objectifs stratégiques de programme de la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4) ont permis à l'UNESCO de déterminer les réalisations et les défis, ce qui pourra être d'une certaine utilité pour planifier les activités futures au titre du programme. Un récapitulatif des évaluations pertinentes achevées au cours de la période de 2008-2010 figure à l'**annexe V**.

## **QUESTIONNAIRE**

### **I. L'AFRIQUE ET L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES – LES DEUX PRIORITÉS GLOBALES DE L'UNESCO**

13. L'Afrique et l'égalité entre les sexes sont les deux priorités globales pour les six années couvertes par la Stratégie à moyen terme ; elles concernent tous les programmes et se traduisent, en termes opérationnels, sous la forme de stratégies, d'activités et de résultats escomptés spécifiques. L'action en faveur de l'Afrique a pour objet d'accompagner les efforts d'intégration régionale tels qu'ils ont été exposés aux sommets et réunions ministériels de l'Union africaine (UA), y compris par le biais de son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et par les organisations sous-régionales. Dans le 35 C/5, des résultats escomptés spécifiques ont été formulés pour chaque secteur compte dûment tenu des résultats pertinents des sommets de l'Union africaine sur la culture et l'éducation (Sommet de Khartoum), sur la science et la technologie (Addis-Abeba) et, récemment, en 2010, du Sommet d'Addis-Abeba sur le thème « Technologies de l'information et de la communication en Afrique : défis et perspectives pour le développement ». En outre, le 36 C/5 devra aussi mettre l'accent sur l'action à l'appui de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique, le Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et la technologie, le Fonds africain du patrimoine mondial, la Charte africaine de la jeunesse, le Plan d'action sur les industries culturelles et créatives adopté par les ministres de la culture de l'Union africaine en 2008, ainsi que sur les multiples défis liés au changement climatique.



- Q.1 Dans quels domaines et comment l'UNESCO devrait-elle renforcer son appui à la mise en œuvre des décisions de l'UA, au processus d'intégration régionale et aux priorités des communautés économiques régionales ainsi que des pays africains ? Quel type de soutien l'UNESCO devrait-elle apporter aux institutions spécialisées régionales de l'Union africaine ?**
- Q.2 Pensez-vous qu'une importance et des ressources suffisantes sont actuellement accordées à l'Afrique dans le Programme et budget de l'UNESCO ?**
- Q.3 Avez-vous des suggestions à formuler sur la façon dont on pourrait améliorer l'impact de l'action de l'UNESCO et renouveler les approches utilisées, tant dans toute l'Afrique qu'au niveau des pays ?**

14. L'action de l'UNESCO en faveur de l'égalité entre les sexes répond à une double approche : intégrer la question de l'égalité entre les sexes et promouvoir les droits et l'autonomisation des femmes et des filles dans tous les domaines du programme. Le Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité entre les sexes pour 2008-2013 prévoit une feuille de route à respecter dans les documents C/5 successifs. Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2010 « Atteindre les marginalisés » a mis en lumière les progrès réalisés dans la voie de la parité filles-garçons à l'école et a souligné l'amélioration de l'alphabétisation des filles. Le Rapport note toutefois que dans de nombreuses régions du monde, ces évolutions favorables sont menacées par les effets négatifs de la crise sur les personnes les plus vulnérables, dont la majorité sont des femmes, en limitant leur accès aux services sociaux et leur participation à la prise de décisions. La célébration en 2010 du quinzième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Conférence de Beijing) permettra d'évaluer les acquis et les insuffisances à cet égard et de réfléchir à la marche à suivre à l'avenir.

- Q.4 Quinze ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing, quelles sont les activités que vous suggérez ou que vous jugez stratégiquement les plus importantes pour progresser dans la voie de l'application effective du Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité entre les sexes pour 2008-2013 et renforcer l'engagement de l'UNESCO ?**
- Q.5 Pensez-vous qu'une importance et des ressources suffisantes sont actuellement accordées à la priorité Égalité entre les sexes dans le Programme et budget de l'UNESCO ?**
- Q.6 Compte tenu de l'engagement pris au niveau international d'atteindre les OMD 2 et 3 à l'horizon 2015, quelles sont les initiatives que vous proposez ou envisagez pour mobiliser toutes les compétences de l'Organisation en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles ?**
- Q.7 Quelles sont les principales initiatives et activités qu'il faudrait entreprendre pour améliorer l'égalité entre les sexes en Afrique, dans les domaines de compétence de l'UNESCO, durant la Décennie des femmes africaines, 2010-2020, proclamée lors du douzième Sommet de l'Union africaine ?**

## **INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES CIBLÉES**

15. Conformément à la Stratégie à moyen terme, des interventions spécifiques ciblées sont prévues dans tous les programmes en faveur des jeunes, des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) – pour ces derniers, en contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme

d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. L'UNESCO participe activement au processus préparatoire interinstitutions en vue de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui doit se tenir en 2011 en Turquie afin d'examiner l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 et de convenir d'une feuille de route cohérente pour l'avenir. L'UNESCO contribuera également à l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice, qui doit avoir lieu en septembre 2010. L'Organisation doit également répondre, par des interventions spécifiques, aux besoins des groupes exclus et défavorisés, y compris les populations autochtones conformément à la Déclaration des Nations Unies de 2007 sur les droits des peuples autochtones.

**Q.8 Comment l'UNESCO pourrait-elle améliorer la pertinence et l'efficacité de ses interventions en faveur des PMA, des PEID et des groupes exclus et défavorisés, y compris les populations autochtones ? Plus précisément, quelles sont les initiatives que vous proposeriez, et dans quels domaines de programme ?**

16. Les jeunes sont un groupe prioritaire et font l'objet de nombreuses activités dans le 35 C/5, qu'il s'agisse en particulier du renforcement des capacités, de l'élaboration de politiques et de la recherche relative aux jeunes, de la promotion de l'engagement citoyen, de l'entrepreneuriat social ou de la prévention de la violence. La tenue tous les deux ans d'un Forum des jeunes de l'UNESCO avant chaque session de la Conférence générale a permis de définir de façon plus précise l'approche de l'Organisation en faveur de la jeunesse. L'année 2010 ayant été proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies Année internationale de la jeunesse, avec une importance particulière accordée au dialogue et à la compréhension entre les générations, l'UNESCO saisira cette occasion pour encourager d'autres initiatives du même ordre, dans le cadre également de l'Année internationale du rapprochement des cultures. Dans sa décision 184 EX/4 (II) concernant l'Année internationale de la jeunesse (2010) et la Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine, élaborée par le Secteur des sciences sociales et humaines, le Conseil exécutif a prié la Directrice générale de refléter dans ses propositions préliminaires pour le 36 C/5 la Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine.

**Q.9 Sur la base des activités conduites dans tous ses grands programmes et activités intersectorielles, comment l'UNESCO devrait-elle répondre aux besoins des jeunes, mieux faire connaître son action et renforcer l'impact des diverses initiatives qui sont prises ?**

## **II. PRIORITÉS DE L'ACTION DE L'UNESCO AUX NIVEAUX MONDIAL, RÉGIONAL ET NATIONAL**

### **Grand programme I – Éducation**

17. L'Éducation pour tous (EPT) est la priorité des priorités de l'UNESCO. L'Organisation est le défenseur et le coordonnateur de l'EPT au niveau mondial. Elle aide les États membres à réformer leur système éducatif de façon holistique, en particulier en leur donnant des avis pour l'élaboration de politiques et en appuyant le renforcement des capacités de conception, de mise en œuvre et de gestion de politiques et plans sectoriels d'éducation inclusive qui visent à dispenser une éducation de qualité.

18. Le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2010* prévient qu'en dépit des réels progrès réalisés dans la scolarisation, aux niveaux primaire et secondaire, dans le monde, 72 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés, 759 millions d'adultes – dont les deux tiers sont des femmes – sont dépourvus de compétences en matière d'alphabétisme, on manque encore d'enseignants qualifiés et les résultats de l'apprentissage restent faibles dans de nombreux pays. Assurer une éducation de qualité demeure donc la préoccupation principale de la plupart des gouvernements. En outre, la

crise financière et économique a mis à rude épreuve les finances publiques et a limité le financement des services sociaux, dont l'éducation, qui sont particulièrement vulnérables en période de récession et de compression budgétaire. Protéger les acquis difficilement obtenus dans le domaine de l'éducation au cours des dernières décennies et financer l'éducation constitue un autre défi particulièrement important qu'il convient de relever.

19. Tout en favorisant une vision holistique de l'apprentissage inclusif tout au long de la vie qui couvre tous les niveaux et tous les types d'enseignement, l'action pourrait, comme dans le 35 C/5, mettre l'accent sur les trois piliers de l'EPT, à savoir l'alphabétisation, les enseignants et le développement des compétences pour le monde du travail ainsi que la politique, la planification et la gestion sectorielles. Cela pourrait se faire en particulier dans le cadre de l'Initiative pour l'alphabétisation, savoir pour pouvoir (LIFE), de la coordination globale de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) 2003-2013, de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) et en conformité avec la Stratégie de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP). De plus, en tant qu'organisation chef de file pour la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) (2005-2014), l'UNESCO a une responsabilité particulière dans la promotion de l'Éducation en vue du développement durable (EDD), outil fondamental pour construire de nouvelles approches du développement qui répondent aux problèmes globaux de durabilité tels que la pauvreté, la dégradation de l'environnement et le changement climatique. Dans le cadre de la DEDD, l'UNESCO aide les États membres et les autres parties prenantes à concevoir de nouvelles approches de l'enseignement et de l'apprentissage, et à réorienter les politiques et plans d'éducation de manière à intégrer dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage les principes, pratiques et valeurs de l'EDD.

20. Afin d'accélérer les progrès dans la voie de la réalisation des objectifs de l'EPT, l'UNESCO pourrait, comme elle l'a fait dans le 35 C/5, concentrer une grande partie de ses ressources sur l'appui aux systèmes éducatifs dans un nombre limité de pays cibles qui risquent le plus de ne pas atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015.

**Q.10 Êtes-vous d'accord pour que dans le 36 C/5, l'UNESCO continue de se concentrer sur les quatre domaines prioritaires, à savoir l'alphabétisation, les enseignants, le développement des compétences pour le monde du travail et la politique, la planification et la gestion sectorielles, en retenant la qualité comme critère primordial ?**

**Q.11 Sur quel(s) autre(s) domaine(s) faudrait-il concentrer le programme de l'UNESCO relatif à l'éducation pour appuyer les priorités des pays et accélérer les progrès vers la réalisation des six objectifs de Dakar pour l'EPT et des deux OMD relatifs à l'éducation :**

- Éducation et protection de la petite enfance (EPPE)**
- Éducation primaire/de base**
- Enseignement secondaire (y compris le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO)**
- Enseignement supérieur**
- Promotion et suivi d'instruments normatifs**
- Éducation en vue du développement durable, y compris l'éducation au changement climatique**
- VIH et SIDA et éducation**

- Éducation aux droits de l'homme, éducation pour la paix, la tolérance et la compréhension mutuelles**
- Coordination mondiale de l'EPT**
- Autres : \_\_\_\_\_**

**Q.12 Quelles mesures particulières proposez-vous pour améliorer l'impact et la visibilité de l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation aux niveaux mondial, régional et des pays ?**

21. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies, l'UNESCO a participé aux processus de programmation conjointe dans un certain nombre de pays en assurant, seule ou conjointement, la direction de groupes de travail thématiques d'institutions des Nations Unies et de partenaires de développement dans le domaine de l'éducation et, à ce titre, en guidant l'élaboration de programmes conjoints en matière d'éducation destinés à être pris en compte dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) des pays.

**Q.13 Comment l'UNESCO pourrait-elle jouer un rôle plus efficace au niveau des pays en mobilisant et en coordonnant les partenaires en faveur du secteur de l'éducation ?**

## **Grand programme II – Sciences exactes et naturelles**

22. Le 35 C/5 met l'accent sur le rôle stratégique du savoir scientifique et technologique, conformément à la Conférence mondiale sur la science (1999) et au Document final du Sommet mondial de 2005. La science, la technologie et l'innovation (STI) sont déterminantes pour la réalisation des objectifs de développement ; plus généralement, elles constituent le socle du développement économique, social, culturel et écologiquement rationnel et sont indispensables pour participer pleinement à la nouvelle économie verte qui se met en place à l'échelle mondiale.

23. La science et la technologie sous-tendent chacun des OMD et sont également essentielles pour relever les défis que posent le changement climatique, la rareté de l'eau, le déboisement, la perte de biodiversité, la santé des océans et des écosystèmes côtiers et les crises alimentaire et énergétique. L'UNESCO estime que de nombreux problèmes du monde actuel ne seront résolus que si des programmes appropriés d'enseignement et de recherche permettent de disposer de solides capacités pour créer et utiliser la STI, et si des partenariats régionaux et internationaux renforcés permettent d'établir et de pérenniser des capacités et infrastructures scientifiques dans de nombreux pays en développement qui n'ont pas encore tiré parti des bienfaits attendus de la science, de la technologie et de l'innovation.

24. Actuellement, l'UNESCO attribue un degré de priorité élevé (i) à l'élaboration de politiques scientifiques, technologiques et d'innovation ciblées et bien conçues et à la mise en place des capacités correspondantes, qui font partie intégrante des politiques nationales de développement (sciences et développement), (ii) à l'amélioration de l'enseignement scientifique à tous les niveaux et (iii) au renforcement des capacités scientifiques et techniques en vue de la conservation et de la bonne gestion des ressources naturelles ainsi que de la préparation aux catastrophes et de leur mitigation.

**Q.14 Quels sont les domaines prioritaires sur lesquels doit porter le grand programme II en 2012-2013 ?**

- Politique et renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et de l'innovation (STI)
- Enseignement scientifique
- Sciences fondamentales
- Sciences écologiques et services écosystémiques
- Les géosciences au service d'une utilisation durable des ressources naturelles
- Politiques de gestion et gouvernance des eaux douces
- Sciences et services océaniques et renforcement des capacités
- Préparation aux catastrophes et atténuation de leurs effets, y compris les inondations et les aléas d'origine océanique
- Politiques en matière d'énergies renouvelables et alternatives
- Science du climat et services climatologiques
- Autres : \_\_\_\_\_

**Q.15 Quelles mesures particulières proposez-vous pour améliorer l'impact et la visibilité de l'action de l'UNESCO dans le domaine des sciences exactes et naturelles aux niveaux mondial, régional et des pays ?**

**Q.16 Comment serait-il possible de mobiliser des partenaires, y compris des acteurs non gouvernementaux et le secteur privé, afin de soutenir plus largement la science au service du développement aux niveaux mondial, régional et national ?**

### **Grand programme III – Sciences sociales et humaines**

25. Les défis posés par la crise financière et économique mondiale et leurs incidences sur la situation sociale dans le monde rendent plus nécessaire un recentrage des sciences sociales et humaines sur les complexités de la situation. Il faut renforcer les capacités des sociologues et des systèmes nationaux de recherche pour leur permettre d'anticiper les défis, d'analyser les effets et les transformations sociales potentielles et de mettre au point les réponses possibles. De même, il faut renforcer les capacités des planificateurs ainsi que les services consultatifs pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Mettre la science, notamment les sciences sociales et humaines, au service de la paix et du développement exige une prise en compte de l'ensemble des préoccupations et intérêts sociaux et leur intégration dans le processus de production, d'utilisation et d'échange des connaissances. Il est essentiel d'instaurer un dialogue entre les chercheurs et les responsables de l'élaboration des politiques ainsi qu'entre les décideurs et les acteurs de la société civile pour que s'établisse une boucle de rétroaction nécessaire à la mise au point de politiques sociales. Il s'agira également de prendre des initiatives visant à offrir aux jeunes des possibilités, des ressources et des qualifications leur permettant de participer activement aux processus nationaux de développement.

26. Alors que les effets de la crise actuelle continuent de se faire sentir, le respect des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, notamment les droits des femmes et

l'égalité entre les sexes, est indispensable pour protéger les individus et les sociétés contre les vulnérabilités et la discrimination. Le programme de l'UNESCO pour 2010-2011 a clairement mis l'accent sur la prise en compte des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes tout en abordant les problèmes éthiques émergents, tels que les questions intéressant les femmes, l'éthique du développement scientifique et technologique et les dimensions éthiques du changement climatique, des sujets dont on se demande actuellement s'il faudrait leur consacrer une déclaration internationale et sur lesquels la Directrice générale fera rapport au Conseil exécutif en octobre 2010. L'accent est également mis sur la migration, y compris l'intégration sociale des migrants, les politiques régionales de migration et les effets du changement climatique sur la migration ; l'édification de villes durables qui privilégient l'inclusion sociale, la cohésion et autres dimensions sociales de l'urbanisation ; et le rôle du sport comme outil de développement et de paix.

**Q.17 Quels sont les domaines prioritaires dont le Secteur des sciences sociales et humaines devrait s'occuper en 2012-2013 ?**

- Éthique des sciences et technologies, notamment la bioéthique**
- Gestion des transformations sociales (MOST)**
- Migration**
- Dimensions sociales et humaines des changements environnementaux mondiaux**
- Dimensions sociales et humaines des villes durables**
- Développement de la jeunesse**
- Sport, y compris l'accès à l'éducation physique et la lutte contre le dopage dans le sport**
- Promotion et protection des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'Organisation**
- Racisme et discrimination**
- Philosophie**
- Élimination de la pauvreté**
- Démocratie**
- Égalité entre les sexes et droits des femmes**
- Autres : \_\_\_\_\_**

**Q.18 Quelles mesures particulières proposez-vous pour mobiliser les partenaires en faveur des sciences sociales et humaines ainsi que pour améliorer l'impact et la visibilité de l'action de l'UNESCO dans ce domaine aux niveaux mondial, régional et des pays ?**

**Q.19 Comment l'UNESCO peut-elle, par le biais des sciences sociales et humaines, fournir un catalyseur pour la coopération internationale ?**

## **Grand programme IV – Culture**

27. La culture est une force motrice dans le processus de réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international. Investir dans la culture, et plus spécialement dans le patrimoine tant matériel qu'immatériel, les industries culturelles et l'artisanat, est essentiel en temps de crise car cela offre des éléments de stabilité et contribue dans une large mesure à la résilience des sociétés et des économies. Une intégration plus poussée de la culture et de la créativité dans les stratégies de développement, notamment dans les exercices de programmation conjointe par pays des Nations Unies, est indispensable pour assurer la pérennité de ces plans. Les efforts visant à intégrer la culture – pilier du développement et facteur de cohésion sociale – dans les documents communs des Nations Unies, notamment par le biais du volet thématique Culture et développement dans le cadre du Fonds pour la réalisation des OMD, seront activement poursuivis au cours du présent exercice biennal et au-delà.

28. Le rôle central que joue la culture – et plus particulièrement la diversité culturelle – dans le développement, non seulement en ce qui concerne la croissance économique mais aussi comme moyen d'épanouissement personnel, est inscrit dans les sept conventions de l'UNESCO relatives à la culture gérées par l'Organisation. Un soutien continuera d'être apporté aux États membres pour traduire les principes consacrés par ce cadre normatif mondial en mesures opérationnelles au niveau des pays.

29. Le rôle de la culture dans la promotion de la cohésion sociale et de la paix par le dialogue sera davantage mis en relief dans l'ensemble des célébrations marquant l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010), en étroite coopération avec différents partenaires, notamment l'Alliance des civilisations. Les travaux du Panel de haut niveau sur la paix et le dialogue entre les cultures, mis en place par la Directrice générale en vue de réfléchir à la façon dont un véritable dialogue peut contribuer à l'édification de la paix et à la stabilité, pourraient aider à définir de nouvelles voies et des approches susceptibles de concourir à cet objectif.

**Q.20 Quelles mesures concrètes proposez-vous en vue de sensibiliser davantage à l'interdépendance entre culture et développement et de mieux intégrer la culture dans les politiques et processus nationaux de développement ?**

**Q.21 Quels sont les domaines prioritaires sur lesquels le Programme de l'UNESCO relatif à la culture devrait porter en 2012-2013 ?**

- Promotion de la culture et du patrimoine en tant que moteurs essentiels du développement durable**
- Promotion de la participation des communautés à la conservation du patrimoine**
- Protection et/ou conservation et sauvegarde du patrimoine sous toutes ses formes**
- Promotion de la diversité culturelle**
- Dialogue entre les cultures**
- Création de musées et protection des objets culturels**
- Développement des industries culturelles et créatives**
- Promotion des expressions culturelles**
- Politiques culturelles et élaboration de données/d'indicateurs culturel(le)s**
- Philosophie**

Autres : \_\_\_\_\_

**Q.22 Y a-t-il des approches particulières du dialogue interculturel, notamment interreligieux, que l'UNESCO devrait mettre en œuvre ? Si oui, lesquelles ?**

**Q.23 Quelles initiatives concrètes proposez-vous pour aider les États membres à mettre en œuvre les sept conventions culturelles ?**

Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)

Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954) et ses deux Protocoles (1954 et 1999)

Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970)

Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001)

Convention universelle sur le droit d'auteur (1952, 1971)

**Q.24 Quelles mesures particulières proposez-vous pour mobiliser les partenaires en faveur de la culture ainsi que pour améliorer l'impact et la visibilité de l'action de l'UNESCO dans ce domaine aux niveaux mondial, régional et des pays ?**

## **Grand programme V – Communication et information**

30. Éléments moteurs des sociétés fondées sur le savoir, les médias et les TIC offrent des possibilités illimitées de réduire la fracture numérique et d'atténuer les inégalités dans la création, la préservation et le partage de l'information, ainsi que l'accès à celle-ci, tel que préconisé par le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). L'importance de la liberté d'expression, de la liberté d'information et de l'accès universel à l'information pour l'édification de sociétés du savoir équitables et inclusives est de plus en plus reconnue par la communauté internationale, ce qui favorise l'élaboration de stratégies de développement des médias et des TIC dans le monde entier.

31. Pour l'UNESCO, l'un des principaux défis ces dernières années a consisté à soutenir la création de conditions favorables à l'émergence d'un paysage médiatique dynamique, libre, indépendant et pluraliste, avec des normes professionnelles et éthiques élevées, tout en mettant à profit le potentiel des TIC – depuis la radio jusqu'aux médias mobiles en passant par l'Internet – pour le bénéfice de tous les individus, y compris les exclus et les plus vulnérables. Le rôle des médias et des TIC en tant que vecteurs de transformation peut accroître les possibilités d'apprentissage, faciliter l'échange de données scientifiques et élargir l'accès à différents contenus culturels multilingues, tout en contribuant à promouvoir le dialogue démocratique et la participation citoyenne, notamment par de nouvelles formes de réseaux sociaux, et en offrant une aide considérable à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment des OMD. La communication et l'information sont au cœur du développement de « sociétés apprenantes », donnant aux individus les moyens de renforcer le développement, la démocratie et le dialogue.



32. Au niveau mondial, l'UNESCO contribuera aux discussions en cours sur les dernières évolutions en matière de médias et de TIC – y compris les dimensions juridiques, éthiques et sociétales – tout en s'efforçant, au niveau des pays, de mieux intégrer des volets information et communication dans les plans de développement nationaux et les documents de programmation conjointe par pays des Nations Unies. Les Indicateurs de développement des médias constitueront un instrument de normalisation important qui permettra à l'ensemble des acteurs et partenaires internationaux de soutenir les efforts à cet égard.

**Q.25 Quels sont les domaines prioritaires, en matière de communication et d'information, auxquels l'UNESCO devrait se consacrer en 2012-2013 ?**

- La liberté d'expression et la liberté d'information, notamment l'application des normes juridiques, éthiques, professionnelles et de sécurité internationalement reconnues
- Le développement de médias libres, indépendants et pluralistes, sur la base des Indicateurs de développement des médias du PIDC-UNESCO
- La mise en place de partenariats avec les médias en vue du développement durable et le renforcement de la participation grâce aux médias communautaires
- L'initiation aux médias et à l'information
- L'accès à l'information et au savoir, notamment grâce à des politiques inclusives fondées sur le SMSI et le Plan stratégique pour le Programme Information pour tous (PIPT)
- La préservation du patrimoine documentaire grâce au Programme Mémoire du monde
- Le renforcement des capacités des professionnels des médias et de l'information
- Les TIC en tant qu'aides à l'acquisition et au partage des connaissances
- Les médias et les TIC au service du dialogue, de la reconstruction et de l'édification de la paix
- L'info-éthique
- Autres : \_\_\_\_\_

**Q.26 Quelles mesures particulières proposez-vous pour mobiliser les partenaires en faveur de l'information et de la communication ainsi que pour améliorer l'impact et la visibilité de l'action de l'UNESCO dans ces domaines aux niveaux mondial, régional et national ?**

**Q.27 Quelles autres mesures préconisez-vous pour contribuer à soutenir la formulation de stratégies nationales inclusives en matière d'information et de communication et en faire un point de référence pour la programmation commune par pays des Nations Unies ?**

### **Programme intersectoriel et interdisciplinaire sur une culture de la paix**

33. L'UNESCO a été désignée par l'Assemblée générale des Nations Unies comme coordonnateur de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) ainsi que de l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010). Par sa résolution 35 C/108 relative à l'action de l'UNESCO en faveur d'une culture de la paix (voir annexe I), la Conférence générale s'est déclarée convaincue que l'UNESCO disposait aujourd'hui d'acquis certains et d'atouts clés pour jouer un rôle de premier plan en matière de promotion d'une culture de la paix dans l'ensemble de ses domaines de compétence, en particulier dans un contexte de crise sans précédent. Elle a demandé à la Directrice générale, entre autres, de soumettre à l'examen du Conseil exécutif, à sa session du printemps 2010, des propositions pour l'action de l'UNESCO en matière de culture de la paix qui cadrent avec la Déclaration et Programme d'action des Nations Unies sur une culture de la paix (résolution 53/243 de l'Assemblée générale des Nations Unies). À sa 184<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif a examiné le rapport de la Directrice générale contenu dans les documents 184 EX/15 et Add., ainsi que le document 184 EX/INF.9 présenté par un groupe de pays. Le Conseil exécutif a alors adopté sa décision 184 EX/15 à ce sujet (jointe à l'**annexe VI**).

34. En outre, la Conférence générale avait demandé à la Directrice générale, sur la base des résultats ci-dessus, de préparer, aux fins de l'examen du Programme et budget pour 2012-2013, un projet de programme d'action cohérent, interdisciplinaire et intersectoriel pour une culture de la paix, incluant, notamment, des actions d'envergure relatives au dialogue interculturel et à l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la citoyenneté ; la contribution des sciences sociales et humaines et des sciences exactes et naturelles à la paix ; la mobilisation de chercheurs grâce à l'organisation de débats, au sein des sociétés civiles et entre elles, sur les nouveaux défis humains et sociétaux que pose la construction de la paix ; et la contribution des moyens de communication et d'information à la promotion de la paix ; de prendre pleinement en compte, dans l'élaboration de ce projet de programme d'action pour une culture de la paix, l'ensemble des acquis et des meilleures pratiques identifiés au cours de la mise en œuvre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) ainsi que des initiatives organisées dans le cadre du dialogue des civilisations, telles que l'Alliance des civilisations, en prêtant attention à la coopération avec les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies, notamment l'UNICEF ; de consulter tous les États membres afin qu'ils lui fournissent des éléments d'information pertinents qui pourraient contribuer à l'élaboration d'un projet de programme d'action pour une culture de la paix ; de consulter les instituts de catégorie 1 de l'UNESCO et, selon que de besoin, les instituts et centres de catégorie 2 placés sous son égide, compétents dans le domaine de l'édification d'une culture de la paix, ainsi que les organisations non gouvernementales concernées avec lesquelles l'UNESCO entretient des relations officielles et qui œuvrent de façon ciblée en faveur de la paix afin qu'ils puissent apporter leur contribution à l'élaboration d'un projet de programme d'action pour une culture de la paix ; et d'inclure l'ensemble des questions relatives à la contribution de l'UNESCO à la paix par un projet de programme d'action interdisciplinaire et intersectoriel pour une culture de la paix dans tous les documents et questionnaires appropriés, lors du processus de consultation aux fins de la préparation du Projet de programme et de budget de l'Organisation pour 2012-2013 (36 C/5) qui débutera dès 2010.

35. En conséquence, les répondants au présent questionnaire sont invités à faire part de leurs observations à ce sujet et à formuler des suggestions spécifiques pour une action consolidée, cohérente, ciblée et novatrice dans ce domaine. Lors des débats du Conseil exécutif, il a été souligné que ce nouveau programme intersectoriel et interdisciplinaire pour une culture de la paix devait offrir des propositions constituant un programme d'action cohérent assorti de résultats escomptés concrets et ne se limitant pas à une série de manifestations, d'ateliers ou de publications.

**Q.28 Quels devraient être les principaux objectifs, ainsi que les composantes programmatiques de ce nouveau programme intersectoriel et interdisciplinaire cohérent, ciblé et novateur pour une culture de la paix qui figurera dans le 36 C/5 ?**

**Q.29 Avez-vous des suggestions quant aux approches et modalités de mise en œuvre d'un tel programme – aux niveaux mondial, régional et national – ou des propositions pour contribuer à sa visibilité ?**

### **Autres activités interdisciplinaires et intersectorielles**

36. L'interdisciplinarité et l'intersectorialité font partie des principaux avantages comparatifs de l'UNESCO dans le système multilatéral, lui permettant d'exploiter l'ensemble des contributions apportées par différents secteurs et disciplines et dans différents domaines de compétence, pour faire face aux problèmes complexes du monde contemporain auxquels s'intéressent prioritairement les États membres. L'expérience acquise grâce à la mise en œuvre des 12 plates-formes intersectorielles depuis le 33 C/5 a prouvé l'efficacité dont l'UNESCO est capable dans l'exécution de ses programmes et la réalisation de résultats escomptés spécifiques. Dans le 34 C/5, la Conférence générale a autorisé la mise en œuvre des neuf plates-formes intersectorielles thématiques et des trois plates-formes intersectorielles de coordination suivantes :

#### Plates-formes intersectorielles thématiques :

Enseignement scientifique  
VIH et SIDA  
Changement climatique  
Éducation en vue du développement durable  
Promotion de l'apprentissage à l'aide des TIC  
Systèmes de recherche nationaux  
Langues et multilinguisme  
Contribution au dialogue entre les civilisations et les cultures et à une culture de la paix  
Prospective et anticipation

#### Plates-formes intersectorielles de coordination :

Priorité Afrique  
Petits États insulaires en développement  
Soutien aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe

**Q.30** Que pensez-vous du travail réalisé au titre des plates-formes intersectorielles et êtes-vous favorable à leur maintien ? Quelle(s) autre(s) modalité(s) proposez-vous pour assurer l'action intersectorielle de l'UNESCO ?

**Q.31** Si le système des plates-formes intersectorielles est maintenu,

- (a) souhaitez-vous que les actuelles plates-formes thématiques et de coordination soient conservées, assorties d'objectifs de haut niveau et de résultats escomptés clairement définis ?
- (b) voudriez-vous ajouter ou supprimer progressivement une ou des plate(s)-forme(s) intersectorielle(s) ? Dans l'affirmative, la (les)quelle(s) ?
- (c) voudriez-vous limiter le nombre de plates-formes intersectorielles à trois ou quatre thèmes/sujets prioritaires – accompagnés d'objectifs de haut niveau spécifiés, de résultats escomptés et de l'allocation de ressources budgétaires et humaines spécifiques pour leur fonctionnement ?
- (d) auriez-vous des modalités à suggérer pour renforcer le fonctionnement des plates-formes intersectorielles ?

### **III. EXÉCUTION DU PROGRAMME**

#### **Rôle de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies et de ses partenaires**

37. La cohérence du programme, l'orientation vers les résultats, la transparence et l'obligation de rendre des comptes sont des caractéristiques essentielles à une organisation efficace et efficiente. En définitive, les résultats obtenus par l'UNESCO, sa crédibilité et sa visibilité, seront fonction de sa capacité à effectuer de bonnes analyses, élaborer de bonnes stratégies et bien répondre aux besoins des États membres en temps voulu.

38. Une présence efficace sur le terrain sera indispensable pour transcrire les objectifs mondiaux au niveau régional et à celui des pays et pour répondre aux priorités nationales. Cela exigera un système d'un coût raisonnable, efficace et de qualité sur le terrain, assurant une couverture équitable, et la disponibilité de conseils et d'un appui de qualité dans tous les domaines relevant de la compétence de l'UNESCO, dans le plein respect des priorités nationales. Le principal défi consistera à passer d'un renforcement quantitatif à un renforcement qualitatif de la présence sur le terrain tout en exploitant pleinement l'ensemble des capacités et en les adaptant aux priorités de programme définies par les États membres.

39. Que ce soit sur le plan mondial, en sa qualité de membre du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) ou sur le plan régional et au niveau des pays, en qualité de membre des équipes de pays des Nations Unies et par le biais de ses bureaux hors Siège, l'Organisation mettra toutes ses compétences en œuvre dans l'intérêt de ses États membres. Ces dernières années, l'UNESCO a activement participé à des exercices conjoints de programmation par pays des Nations Unies, surtout dans les huit pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » et elle continuera de prendre part aux efforts fournis au niveau des pays pour améliorer la cohérence de l'ensemble du système des Nations Unies, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (TCPR). En 2010-2011, l'UNESCO prévoit de contribuer à la préparation des nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) dans près de 60 pays.

**Q.32 Dans le cadre de l'harmonisation accrue des activités des Nations Unies au niveau des pays, avez-vous des suggestions particulières propres à renforcer la contribution de l'UNESCO à la réalisation des buts et objectifs de développement à ce niveau ?**

40. Élément constitutif de l'UNESCO et sans équivalent dans le système des Nations Unies, les commissions nationales ont un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs de l'Organisation ainsi que dans la conception et l'exécution des programmes. Il leur est de plus en plus demandé d'assurer la présence de l'UNESCO dans les États membres, de contribuer à améliorer la visibilité de l'Organisation au niveau des pays et de renforcer les partenariats avec la société civile et les réseaux de programme de l'Organisation – y compris les instituts et centres de catégorie 2, les clubs et centres UNESCO, le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU), les chaires UNESCO et les comités nationaux des programmes intergouvernementaux.

41. La coopération continuera de renforcer les capacités des commissions nationales et de leur permettre de s'acquitter pleinement de leur rôle d'organes de consultation, de liaison, d'information, d'évaluation et d'exécution du programme tout en élargissant leurs compétences et leur domaine d'action en matière de mobilisation de nouveaux partenariats et de promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération Nord-Sud-Sud. Dans le contexte de la réforme des Nations Unies et conformément au Mémorandum d'accord signé entre l'UNESCO et le PNUD, les commissions nationales peuvent être invitées par les coordonnateurs résidents des Nations Unies à participer si besoin est à certaines réunions d'équipes de pays des Nations Unies, en particulier dans les pays où l'Organisation est une institution non résidente.

**Q.33 Avez-vous des suggestions concernant des initiatives ou des modalités susceptibles de renforcer encore le rôle des commissions nationales et la coopération entre elles à l'échelle mondiale, régionale et des pays ?**

### **Mobiliser les partenariats et les alliances en faveur des priorités stratégiques de l'UNESCO**

42. Étant donné l'ampleur et la complexité des défis auxquels la communauté internationale est confrontée, les partenariats, alliances et autres mécanismes de coopération avec les entités intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les acteurs de la société civile et le secteur privé sont indispensables pour atteindre les objectifs stratégiques de programme de l'UNESCO.

43. Les contributions extrabudgétaires reçues des organismes des Nations Unies, d'organisations multilatérales et d'institutions internationales de financement, de contributeurs bilatéraux, de fondations, d'acteurs de la société civile, y compris le secteur privé, resteront essentielles pour permettre à l'UNESCO d'atteindre ses objectifs et de donner à son action la portée et l'impact nécessaires. Afin de renforcer la cohérence programmatique de son action, de nouvelles possibilités seront explorées pour mobiliser des ressources de manière novatrice et à plus grande échelle. Le Programme additionnel complémentaire (CAP) et le Plan stratégique actualisé de mobilisation des ressources extrabudgétaires constitueront des éléments clés du plan d'action pour améliorer la gestion des fonds extrabudgétaires.

**Q.34 Avez-vous des propositions précises à formuler sur les domaines de programme dans lesquels l'UNESCO devrait s'efforcer de créer d'autres partenariats afin d'améliorer son impact et ses résultats ?**

44. Fin novembre 2009, il existait 66 instituts et centres de catégorie 2 créés sous l'égide de l'UNESCO. Les instituts et centres de catégorie 2, qui étudient tous les domaines relevant de la compétence de l'UNESCO, peuvent représenter une contribution réelle et substantielle aux

objectifs stratégiques et aux priorités et actions de programme de l'Organisation. Conformément à la Stratégie globale intégrée approuvée pour ces centres, leurs activités devraient servir à optimiser l'impact de l'action de l'UNESCO tout en améliorant sa visibilité mondiale.

**Q.35 Comment l'UNESCO pourrait-elle tirer plus efficacement parti des capacités, activités et contributions des instituts et centres de catégorie 2 pour atteindre ses objectifs stratégiques de programme et obtenir les résultats escomptés de ses actions de programme ?**

#### **Accroître la visibilité de l'UNESCO**

45. L'information du public revêt une importance stratégique pour l'Organisation : elle constitue un tremplin pour faire connaître les principes et les idéaux de l'UNESCO à un public plus vaste, donner un large écho à ses programmes et priorités et mobiliser des partenaires qui contribuent à leur application et à la diffusion des résultats obtenus. La visibilité de l'UNESCO peut être améliorée par des activités spécialement consacrées aux médias et l'établissement et le développement de relations stratégiques avec les médias de tous les continents. Une telle stratégie impliquera aussi une ouverture vers le public et les parties prenantes de chaque région. Elle exigera également le recours à des outils multimédias interactifs et dynamiques, au moyen de sensibilisation le plus approprié et à la production de contenus de la meilleure qualité. Elle doit être complétée par une politique de publication efficace qui s'articule harmonieusement avec une stratégie de communication judicieusement mise en œuvre.

**Q.36 Avez-vous des suggestions particulières à faire sur la manière dont le Secrétariat et les acteurs nationaux, notamment les commissions nationales, pourraient améliorer la visibilité de l'Organisation, y compris par la sensibilisation des médias et le développement de relations stratégiques avec eux, tant à l'échelle mondiale que dans votre région et dans votre pays ?**

## ANNEXE I

# XII Préparation du Projet de programme et de budget pour 2012-2013

### 107 Orientations générales pour la préparation du Projet de programme et de budget pour 2012-2013

*La Conférence générale,*

#### I

*Ayant examiné* la synthèse du débat de politique générale ainsi que les rapports du Forum ministériel plénier et des deux tables rondes ministérielles établis par le Directeur général, tels qu'ils figurent dans les documents 35 C/INF.28 Rev., 35 C/INF.29, 35 C/INF.30 et 35 C/INF.34,

*Rappelant* le document 35 C/2 Rev. concernant l'organisation des travaux de la session, selon lequel un projet de résolution sur la préparation du Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) sera établi par le Secrétariat notamment à partir des débats susmentionnés,

1. *Prend note* de la synthèse du débat de politique générale ainsi que des rapports du Forum ministériel plénier sur les thèmes « Investir pour sortir de la crise et continuer à progresser vers la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) – grâce à des actions en matière d'éducation, de sciences, de culture, de communication et d'information » et « Préparer l'UNESCO pour la prochaine décennie et en faire un acteur multilatéral efficace, notamment dans la poursuite des objectifs internationaux et dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies » et des tables rondes ministérielles sur les thèmes « Quelle éducation pour l'avenir ? Les enseignants des grandes conférences internationales sur l'éducation » et « Vers une gestion avisée des océans : la contribution de l'UNESCO à une gouvernance responsable des océans » ;
2. *Invite* le Directeur général, dans le cadre des procédures d'établissement du C/4 et du C/5 en vigueur, à tenir également compte de cette synthèse et de ces rapports lors de la préparation du document 36 C/5 ;
3. *Invite aussi* le Directeur général à établir, pour examen par le Conseil exécutif, des propositions en vue d'une procédure améliorée à la 36<sup>e</sup> session de la Conférence générale en ce qui concerne la préparation du Projet de programme et de budget pour 2014-2015 (37 C/5) et du Projet de stratégie à moyen terme pour 2014-2019 (37 C/4) ;
4. *Invite en outre* le Directeur général à établir, pour examen par le Conseil exécutif, une procédure améliorée propre à assurer la soumission en temps voulu aux États membres d'un projet de résolution fondé sur le débat de politique générale et les débats ministériels, et permettant des délibérations en temps voulu au sein des différentes commissions, l'examen des projets de résolution par les commissions et l'adoption d'une résolution en séance plénière.

#### II

*Ayant examiné* le document 35 C/7,

*Notant* la pertinence des questions traitées dans le document 35 C/7, en particulier la nécessité d'assurer le ciblage et la concentration des programmes et de maintenir la participation proactive de l'Organisation à la cohérence d'ensemble du système des Nations Unies et aux consultations interinstitutions,

*Soulignant* que les priorités énoncées dans la Stratégie à moyen terme (34 C/4), notamment les deux priorités globales Afrique et Égalité entre les sexes, ainsi que les situations de post-conflit et de post-catastrophe, restent importantes et pertinentes,

5. *Invite* le Directeur général, lors de la préparation du document 36 C/5 :
  - (a) à tenir compte des débats consacrés à ce point à la 35<sup>e</sup> session de la Conférence générale ;
  - (b) à tenir également compte des consultations engagées avec les États membres et leurs commissions nationales, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales et intergouvernementales ;

- (c) à continuer d'affiner la programmation de façon qu'elle soit cohérente et axée sur les résultats dans tous les secteurs ;
  - (d) à renforcer et utiliser davantage la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO ;
  - (e) à renforcer le rôle de l'UNESCO pour ce qui est de promouvoir en amont le renforcement des capacités et l'aide à la formulation des politiques dans tous ses domaines de compétence ;
  - (f) à prendre en considération les résultats de l'évaluation externe indépendante de l'UNESCO, en tenant compte des recommandations du Conseil exécutif y relatives, en attendant qu'ils soient examinés par la Conférence générale à sa 36<sup>e</sup> session ;
6. *Prie* le Directeur général, lors de la préparation du document 36 C/5 :
- (a) de poursuivre et intensifier les efforts systématiques visant à réduire les frais généraux et à rationaliser la structure organisationnelle du Titre II du budget, de manière à réaffecter les ressources en personnel aux programmes prioritaires ;
  - (b) d'élaborer un plan en vue d'accroître les crédits alloués aux grands programmes dans le Titre II du budget en réalisant des économies dans d'autres titres du budget ainsi qu'en faisant appel à des mécanismes de financement innovants et à des financements extrabudgétaires, et de le soumettre au Conseil exécutif à sa 185<sup>e</sup> session.

108

### **Action de l'UNESCO en faveur d'une culture de la paix**

*La Conférence générale,*

*Réaffirmant solennellement* le rôle constitutionnel que l'UNESCO est appelée à assumer en faveur de la paix dans tous ses domaines de compétence,

*Rappelant* le rôle assigné à l'UNESCO par l'Assemblée générale des Nations Unies de chef de file pour la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) et pour l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010), ainsi que les engagements pris par l'Organisation en faveur d'un renforcement du dialogue des civilisations dans le cadre de sa coopération avec l'Alliance des civilisations,

*Profondément préoccupée* par la persistance de conflits qui touchent de plein fouet les populations civiles, situation qui interpelle l'UNESCO dans ses domaines de compétence, notamment par la violation des droits de l'homme et par un regain inquiétant de l'intolérance, de la xénophobie et de la violence dans un certain nombre de pays tant développés qu'en voie de développement, ce qui pourrait déclencher de nouveaux conflits meurtriers,

*Convaincue* que l'UNESCO dispose aujourd'hui d'acquis certains et d'atouts clés pour jouer un rôle de premier plan en matière de promotion d'une culture de la paix dans l'ensemble de ses domaines de compétence, en particulier dans un contexte de crise sans précédent,

*Demande* au Directeur général :

- (a) de soumettre à l'examen du Conseil exécutif, à sa session du printemps 2010, des propositions pour l'action de l'UNESCO en matière de culture de la paix qui cadrent avec la Déclaration et Programme d'action des Nations Unies sur une culture de la paix (résolution 53/243 de l'Assemblée générale des Nations Unies) ;
- (b) de tenir le Conseil exécutif informé de l'élaboration du projet de rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies sur la dernière phase de mise en œuvre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, ainsi que de la contribution de l'UNESCO à cet égard ;
- (c) sur la base des résultats ci-dessus, de préparer, aux fins de l'examen du Programme et budget pour 2012-2013, un projet de programme d'action cohérent, interdisciplinaire et intersectoriel pour une culture de la paix, incluant, notamment, des actions d'envergure relatives au dialogue interculturel et à l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la citoyenneté ; la contribution des sciences sociales et humaines et des sciences exactes et naturelles à la paix ; la mobilisation de chercheurs grâce à l'organisation de débats, au sein des sociétés civiles et entre elles, sur les nouveaux défis humains et sociétaux que pose la construction de la paix ; et la contribution des moyens de communication et d'information à la promotion de la paix ;
- (d) de prendre pleinement en compte, dans l'élaboration de ce projet de programme d'action pour une culture de la paix, l'ensemble des acquis et des meilleures pratiques identifiés au cours de la mise en œuvre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) ainsi que des initiatives organisées dans le cadre du dialogue des civilisations, telles que l'Alliance des civilisations, en prêtant attention à la coopération avec les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies, notamment l'UNICEF ;
- (e) de consulter tous les États membres afin qu'ils lui fournissent des éléments d'information pertinents qui pourraient contribuer à l'élaboration d'un projet de programme d'action pour une culture de la paix ;
- (f) de consulter les instituts de catégorie 1 de l'UNESCO et, selon que de besoin, les instituts et centres de catégorie 2 placés sous son égide, compétents dans le domaine de l'édification d'une culture de la paix, ainsi que les organisations non gouvernementales concernées avec lesquelles l'UNESCO entretient des relations officielles et qui œuvrent de façon ciblée en



- faveur de la paix afin qu'ils puissent apporter leur contribution à l'élaboration d'un projet de programme d'action pour une culture de la paix ;
- (g) d'inclure l'ensemble des questions relatives à la contribution de l'UNESCO à la paix par un projet de programme d'action interdisciplinaire et intersectoriel pour une culture de la paix dans tous les documents et questionnaires appropriés, lors du processus de consultation aux fins de la préparation du Projet de programme et de budget de l'Organisation pour 2012-2013 (36 C/5) qui débutera dès 2010.

## ANNEXE II

### FEUILLE DE ROUTE ET CALENDRIER POUR LA PRÉPARATION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2012-2013 (36 C/5)

Date		Étapes à suivre
Février-avril 2010	Préparation et envoi du questionnaire relatif au document 36 C/5.	Le Secrétariat élabore le questionnaire devant servir à la consultation concernant le document 36 C/5 en s'appuyant sur la résolution 35 C/107, y compris la synthèse du débat de politique générale ainsi que les rapports du Forum ministériel plénier et des tables rondes ministérielles tenus lors de la 35 <sup>e</sup> session de la Conférence générale, et la résolution 35 C/108 sur l'Action de l'UNESCO en faveur d'une culture de la paix.
30 mars – 15 avril 2010	184 <sup>e</sup> session du Conseil exécutif.	La Directrice générale informe le Conseil des travaux préparatoires en vue de l'établissement du 36 C/5.
Avril/mai 2010	Consultations nationales et/ou multipays avec les commissions nationales.	Les directeurs/chefs de bureaux hors Siège entreprennent des consultations au niveau des pays ou de groupes de pays sur les questions abordées dans le questionnaire et les questions de programmation connexes.
Mai/juillet 2010	Consultations régionales des commissions nationales.	Organisation de cinq consultations régionales avec les commissions nationales selon le calendrier suivant : États arabes : 10-14 mai 2010, Rabat, Maroc ; Asie et Pacifique : 21-24 mai 2010, Changwon, République de Corée ; Europe et Amérique du Nord : 5-8 juin 2010, Londres, Royaume-Uni ; Afrique : 21-25 juin 2010, Kampala, Ouganda ; Amérique latine et Caraïbes : 5-7 juillet 2010, Port of Spain, Trinité-et-Tobago. Dans les États arabes et en Afrique, les consultations sont organisées en même temps que les conférences quadriennales. Chaque consultation adopte un rapport – assorti de recommandations – qui sera soumis au Conseil exécutif à sa 185 <sup>e</sup> session.
12 juillet 2010	Date limite pour la soumission des observations écrites sur le questionnaire.	La date limite pour la soumission des observations écrites des gouvernements, OIG et ONG suit de près la fin de la dernière consultation régionale.
Mi-août 2010	Propositions préliminaires de la Directrice générale concernant le document 36 C/5.	La Directrice générale prépare un document présentant ses propositions préliminaires pour le 36 C/5, qui tient compte du résultat des consultations régionales et des observations écrites qui auront été reçues.
5-21 octobre 2010	Le Conseil exécutif adopte, à sa 185 <sup>e</sup> session, une décision relative au 36 C/5.	Le Conseil exécutif : (i) examine les propositions préliminaires de la Directrice générale concernant le document 36 C/5 ainsi que les résultats de la consultation écrite et les rapports des cinq consultations régionales ; (ii) adopte une décision qui définit, à l'intention de la Directrice générale, le cadre et l'orientation générale de l'élaboration du document 36 C/5.
Fin octobre 2010	Publication d'une note ivoire de la Directrice générale sur l'élaboration du projet de 36 C/5.	La note ivoire de la Directrice générale donne des instructions au Secrétariat pour la préparation du projet de 36 C/5.
Mi-mars 2011	Envoi du projet de 36 C/5.	Date limite statutaire pour la soumission aux États membres du projet de 36 C/5.
26 avril – 12 mai 2011	Le Conseil exécutif adopte, à sa 186 <sup>e</sup> session, une décision assortie de recommandations sur le projet de 36 C/5.	Examen par le Conseil exécutif du projet de 36 C/5 et adoption d'une décision présentant ses observations et recommandations sur le projet de 36 C/5, pour soumission à la Conférence générale à sa 36 <sup>e</sup> session.
Octobre-novembre 2011	Adoption du 36 C/5 par la Conférence générale à sa 36 <sup>e</sup> session.	La Conférence générale examine le projet de 36 C/5 à la lumière des recommandations du Conseil exécutif (36 C/6) et des amendements soumis par les États membres.

## ANNEXE III

### Mission, objectifs primordiaux et objectifs stratégiques de programme tels qu'énoncés dans la Stratégie à moyen terme



## ANNEXE IV

### Objectifs du 34 C/4 repris dans le document 35 C/5

34 C/4		35 C/5	
Priorités globales : Afrique et Égalité entre les sexes			
Objectifs primordiaux	Objectifs stratégiques de programme (OSP)	Priorités sectorielles biennales	Axes d'action
Assurer une éducation de qualité pour tous et l'apprentissage tout au long de la vie	<p><b>OSP 1</b> : Renforcer le rôle de chef de file et de coordination à l'échelle mondiale de l'Éducation pour tous joué par l'UNESCO et soutenir le leadership national en faveur de l'EPT</p> <p><b>OSP 2</b> : Développer les politiques, les capacités et les instruments en vue d'une éducation de qualité pour tous et de l'éducation tout au long de la vie, et promouvoir l'éducation au service du développement durable</p>	<b>Grand programme I - Éducation</b>	
		<p><b>Priorité sectorielle biennale 1</b> : Aider à la réalisation de l'Éducation pour tous (EPT)</p> <p><b>Priorité sectorielle biennale 2</b> : Assumer le rôle de chef de file mondial et régional dans le domaine de l'éducation, y compris par la mise en œuvre des recommandations des grandes conférences internationales sur l'éducation</p>	<p><b>Axe d'action 1</b> : Les fondements de l'EPT : alphabétisation, enseignants et compétences nécessaires pour la vie professionnelle</p> <p><b>Axe d'action 2</b> : Élaborer des systèmes éducatifs efficaces, de l'éducation et la protection de la petite enfance à l'enseignement supérieur, et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie</p> <p><b>Axe d'action 3</b> : Cadres sectoriels : aider les gouvernements à planifier et gérer le secteur éducatif</p> <p><b>Axe d'action 4</b> : Mener l'agenda international de l'éducation, y compris l'éducation en vue du développement durable (EDD), et assurer le suivi des évolutions</p>
Mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable	<p><b>OSP 3</b> : Mettre le savoir scientifique au service de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles</p> <p><b>OSP 4</b> : Promouvoir des politiques et le renforcement des capacités dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation</p> <p><b>OSP 5</b> : Contribuer à la préparation et à la mitigation en cas de catastrophe</p>	<b>Grand programme II - Sciences exactes et naturelles</b>	
		<p><b>Priorité sectorielle biennale 1</b> : Élaboration de politiques et renforcement des capacités dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté</p> <p><b>Priorité sectorielle biennale 2</b> : Gestion durable des ressources en eau douce ainsi que des ressources océaniques et terrestres, y compris les sources d'énergie renouvelables, et préparation aux catastrophes et atténuation de leurs effets</p>	<p><b>Axe d'action 1</b> : Accroître l'influence des sciences au moyen d'une politique intégrée en matière de science, de technologie et d'innovation (STI)</p> <p><b>Axe d'action 2</b> : Renforcer les capacités dans le domaine des sciences et l'enseignement scientifique, en particulier en Afrique</p> <p><b>Axe d'action 3</b> : Promouvoir la gestion durable et la préservation de l'eau douce, des ressources terrestres et de la biodiversité</p> <p><b>Axe d'action 4</b> : Renforcer la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO et étendre la portée de ses activités à tous les États membres : améliorer la gouvernance et promouvoir la coopération intergouvernementale pour la gestion et la protection des océans et des zones côtières</p>

Priorités globales : Afrique et Égalité entre les sexes			
34 C/4	35 C/5		
Objectifs primordiaux	Objectifs stratégiques de programme (OSP)	Priorités sectorielles biennales	Axes d'action
Faire face aux nouveaux défis sociaux et éthiques	<p><b>OSP 6 :</b> Promouvoir des principes, des pratiques et des normes éthiques utiles pour le développement scientifique et technologique</p> <p><b>OSP 7 :</b> Renforcer les liens entre la recherche et les politiques dans le domaine des transformations sociales</p> <p><b>OSP 8 :</b> Encourager la recherche sur les problèmes nouveaux et cruciaux d'éthique et de société</p>	<p><b>Priorité sectorielle biennale 1 :</b> Relever les défis sociaux majeurs qui se posent à l'échelle mondiale et faire face aux exigences de la construction d'une culture de la paix et de la promotion du dialogue interculturel, en s'appuyant sur les droits de l'homme et la philosophie</p> <p><b>Priorité sectorielle biennale 2 :</b> Faire face aux défis éthiques émergents au niveau mondial</p>	<p><b>Grand programme III - Sciences sociales et humaines</b></p> <p><b>Axe d'action 1 :</b> Promouvoir les droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, la philosophie et le dialogue philosophique sur les questions sociales et humaines émergentes, ainsi que le dialogue interculturel</p> <p><b>Axe d'action 2 :</b> Améliorer l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine du développement social et de la gestion des transformations sociales, y compris les questions émergentes liées à la jeunesse</p> <p><b>Axe d'action 3 :</b> Veiller à l'efficacité de la mise en œuvre et du suivi de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, et fournir des orientations en amont en matière d'éducation physique et de sport</p> <p><b>Axe d'action 4 :</b> Aider les États membres à élaborer des politiques dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies, en particulier de la bioéthique, et diffuser les déclarations existantes dans le domaine de la bioéthique</p>

Priorités globales : Afrique et Égalité entre les sexes			
34 C/4	35 C/5		
Objectifs primordiaux	Objectifs stratégiques de programme (OSP)	Priorités sectorielles biennales	
		Axes d'action	
Promouvoir la diversité culturelle, le dialogue interculturel et une culture de la paix	<p><b>OSP 9</b> : Renforcer la contribution de la culture au développement durable</p> <p><b>OSP 10</b> : Démontrer l'importance des échanges et du dialogue entre les cultures pour la cohésion sociale et la réconciliation, en vue de l'instauration d'une culture de la paix</p> <p><b>OSP 11</b> : Protéger et valoriser le patrimoine culturel de manière durable</p>	<p><b>Priorité sectorielle biennale 1</b> : Protection, sauvegarde et gestion du patrimoine matériel et immatériel</p> <p><b>Priorité sectorielle biennale 2</b> : Promotion de la diversité des expressions culturelles, des langues et du multilinguisme, du dialogue entre les cultures et les civilisations, et de la culture de la paix</p>	<p><b>Axe d'action 1</b> : Protection et conservation des biens culturels immobiliers et des biens naturels, en particulier par l'application effective de la Convention du patrimoine mondial</p> <p><b>Axe d'action 2</b> : Sauvegarde du patrimoine vivant, en particulier par la promotion et la mise en oeuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel</p> <p><b>Axe d'action 3</b> : Renforcement de la protection des objets culturels et de la lutte contre leur trafic illicite, notamment par la promotion et la mise en oeuvre de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles ainsi que des Conventions de 1970 et 2001, et par le développement des musées</p> <p><b>Axe d'action 4</b> : Protection et promotion de la diversité des expressions culturelles, particulièrement par la mise en oeuvre de la Convention de 2005 et le développement des industries culturelles et créatives</p> <p><b>Axe d'action 5</b> : Intégration du dialogue interculturel et de la diversité culturelle dans les politiques nationales</p>
Édifier des sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et la communication	<p><b>OSP 12</b>: Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir</p> <p><b>OSP 13</b>: Promouvoir des médias et des infrastructures pluralistes, libres et indépendants</p>	<p><b>Priorité sectorielle biennale 1</b> : Promouvoir la liberté d'expression et d'information</p> <p><b>Priorité sectorielle biennale 2</b> : Renforcer les capacités en vue d'assurer l'accès universel à l'information et au savoir</p>	<p><b>Axe d'action 1</b> : Promouvoir la liberté d'expression et l'accès à l'information</p> <p><b>Axe d'action 2</b> : Renforcer les médias libres, indépendants et pluralistes et la communication au service du développement durable</p> <p><b>Axe d'action 3</b> : Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et le développement des infrastructures</p>
<b>Grand programme IV - Culture</b>			
<b>Grand programme V - Communication et information</b>			
<b>OSP 14 :</b>			
<b>Soutenir les pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe dans les domaines de compétence de l'UNESCO</b>			

ANNEXE V

Récapitulatif des évaluations achevées (2008-2010)

Évaluations des objectifs stratégiques de programme	Lien vers le rapport intégral (anglais seulement)	Réalizations	Défis
<p><b>OSP 1</b> : Renforcer le rôle de chef de file et de coordination à l'échelle mondiale de l'Éducation pour tous joué par l'UNESCO et soutenir le leadership national en faveur de l'EPT</p>	<p><a href="http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001839/183980E.pdf">http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001839/183980E.pdf</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rôle de chef de file dans le domaine de l'éducation</li> <li>▪ Prise de conscience accrue au sein de la communauté internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Impliquer davantage les institutions partenaires des Nations Unies</li> <li>▪ Définir des objectifs précis</li> </ul>
<p><b>OSP 2</b> : Développer les politiques, les capacités et les instruments en vue d'une éducation de qualité pour tous et de l'éducation tout au long de la vie, et promouvoir l'éducation au service du développement durable</p>	<p><a href="http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001839/183980E.pdf">http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001839/183980E.pdf</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Progrès réalisés en ce qui concerne la définition des domaines où un avantage comparatif existe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répondre à la demande importante d'assistance technique et de renforcement des capacités</li> </ul>
<p><b>OSP 3</b> : Mettre le savoir scientifique au service de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles</p>	<p><a href="http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001832/183255E.pdf">http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001832/183255E.pdf</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rôle de chef de file dans le domaine de l'eau douce et des océans</li> <li>▪ Les synergies intersectorielles constituent un avantage comparatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre l'accent sur l'aide à la formulation des politiques</li> <li>▪ Améliorer la qualité de l'éducation et les contacts avec les institutions partenaires</li> </ul>
<p><b>OSP 4</b> : Promouvoir des politiques et le renforcement des capacités dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation</p>	<p><a href="http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001874/187492E.pdf">http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001874/187492E.pdf</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Catalyseur de la coopération scientifique et de la formulation des politiques scientifiques à l'échelle mondiale</li> <li>▪ Promoteur de l'égalité entre les sexes dans le domaine des sciences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mieux cibler l'affectation des fonds en les allouant à des approches moins nombreuses et plus stratégiques</li> <li>▪ Accroître les moyens en matière de renforcement des capacités</li> </ul>
<p><b>OSP 6</b> : Promouvoir des principes, des pratiques et des normes éthiques utiles pour le développement scientifique et technologique</p>	<p><a href="http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001871/187163E.pdf">http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001871/187163E.pdf</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chef de file des actions dans le domaine de la bioéthique à l'échelle internationale</li> <li>▪ Défenseur de la bioéthique et médiateur pour la communauté de la bioéthique dans le monde</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un nouvel élargissement du programme de bioéthique pourrait nuire à son efficacité</li> <li>▪ Mode de fonctionnement des comités et manque de coordination</li> </ul>

Évaluations des objectifs stratégiques de programme	Lien vers le rapport intégral (anglais seulement)	Réalizations	Défis
<p><b>OSP 11</b> : Protéger et valoriser le patrimoine culturel de manière durable</p>	<p><a href="http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001875/187504E.pdf">http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001875/187504E.pdf</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rôle de chef de file en matière de politiques et de pratiques dans le domaine du patrimoine culturel</li> <li>▪ Soutien aux États membres pour la ratification et la mise en œuvre des cinq conventions sur le patrimoine culturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nécessité d'établir des priorités quant au type d'assistance technique à apporter</li> <li>▪ Le programme sur les musées appelle des liens plus étroits avec le monde de l'éducation</li> </ul>
<p><b>OSP 14</b> : Soutenir les pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe dans les domaines de compétence de l'UNESCO</p>	<p><a href="http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001611/161185E.pdf">http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001611/161185E.pdf</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les opérations dans les situations de post-conflit ou de post-catastrophe sont considérées comme revêtant une grande importance stratégique et l'UNESCO réussit à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour ses interventions dans de telles situations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer la stratégie en vue d'orienter l'action dans les situations de post-conflit ou de post-catastrophe</li> </ul>



## ANNEXE VI

### Texte de la décision 184 EX/15 adoptée à la 184<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, le 15 avril 2010

#### Rapport de la Directrice générale sur l'action de l'UNESCO en matière de culture de la paix (184 EX/15 et Corr. et Add. ; 184 EX/INF.9)

Le Conseil exécutif,

1. Réaffirmant que la culture de la paix et de la non-violence est au cœur de la mission et du rôle constitutionnel de l'UNESCO,
2. Conscient de l'importance d'asseoir le rôle fondamental de leadership de l'Organisation dans la construction de la paix,
3. Se référant à la résolution 52/13 de l'Assemblée générale des Nations Unies,
4. Soulignant la contribution significative de l'UNESCO dans le cadre de son rôle de chef de file pour la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde que lui a assigné l'Assemblée générale des Nations Unies,
5. Ayant examiné les documents 184 EX/15 et Add. et 184 EX/INF.9,
6. Invite la Directrice générale, conformément à la résolution 35 C/108, à :
  - (a) capitaliser les acquis de la Décennie et mobiliser tous les secteurs de programme pour une action consolidée, cohérente, ciblée et novatrice de l'Organisation dans ce domaine, qui tienne dûment compte du contexte mondial actuel ainsi que des attentes des États membres ;
  - (b) maintenir la culture de la paix comme l'un des objectifs primordiaux du prochain C/4 ;
  - (c) inclure dans ses propositions préliminaires en vue de l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 2012-2013, à soumettre au Conseil à sa 185<sup>e</sup> session, un projet de programme d'action pour une culture de la paix comprenant des activités intersectorielles et interdisciplinaires cohérentes, ciblées et tenant compte du contexte mondial actuel et des défis nouveaux.